




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23621-AU-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1258**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

**OBJET** : MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES - RELANCE DU LOT 3 SUITE A SA NON RECONDUCTION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.14

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 19/11/12

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES - RELANCE DU LOT 3 SUITE A SA NON RECONDUCTION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent marché de travaux concerne la relance, suite à sa non reconduction, du lot 3 des prestations d'entretien des bâtiments : Electricité secteur 1 : bâtiments à usage administratif, sportif, jeunesse, social, culturel et cultuel. Il s'agit de la relance du marché A10082, dont le titulaire était la société INEO GDF SUEZ suite à sa non reconduction

Les montants minimum et maximum annuels sont fixés respectivement à : 200 000€ HT et 800 000€ HT. Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le marché était estimé à un montant annuel de 400 000€ HT (détail quantitatif secret de la ville).

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Il peut être ensuite reconduit de manière express pour une période de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder la date du 31 décembre 2014.

La procédure adoptée pour la consultation est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics. Elle suit les dispositions de l'article 77 du code, relatif aux marchés à bons de commande.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2012 - 27 a été adressé à la presse le 08/06/2012. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 08/06/2012
- Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 08/06/2012
- BOAMP.....le 12/06/2012
- JOUE.....le 13/06/2012
- LE MONITEUR.....le 15/06/2012

Les DCE ont été mis en ligne sur le site profil acheteur (Achatpublic.com) le 08/06/2012

Cette consultation a fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com. Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de réception des plis a été fixée au 03 septembre 2012 12 h 00. A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 5 plis (version papier uniquement).

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

#### Critères relatifs à l'offre

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix	50 %
2 – Valeur technique	50 %

L'analyse du critère prix s'est effectuée par application des prix du bordereau de prix unitaires des candidats à un Détail Quantitatif Estimatif tenu secret (document joint en annexe). Le candidat le moins disant était déterminé par application de la formule suivante:

Note du candidat = 50 x (Prix total du moins disant / Prix total du candidat)

L'étude de la valeur technique portait sur les moyens humains et matériels utilisés pour l'exécution des prestations (30 points), l'organisation générale proposée (30 points), ainsi que sur l'organisation particulière prévue dans le cadre des congés annuels scolaires, l'exécution simultanée de deux chantiers, les interventions urgentes, la conduite de chantier en milieu occupé (40 points). Le total de la note technique a été ensuite ramené à 50 points.

Sur les cinq candidats ayant déposé une offre quatre ont fourni un bordereau de prix incomplet: BATELEC, CEGELEC SUD EST, INEO PROVENCE et GER ELEC. Au vu des incomplétudes, la Commission d'Appel d'offres, réunie en séance le 19 septembre 2012 a déclaré ces offres irrégulières.

Au cours de la séance du 4 octobre 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse de l'offre du seul candidat restant en lice et après en avoir débattu décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par la société SNEF MARSEILLE. L'application des prix unitaires du bordereau du candidat au Détail Quantitatif Estimatif de la ville fait apparaître un montant total de 349 924,70€ HT.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet l'entretien des bâtiments municipaux: Electricité secteur 1 : bâtiments à usage administratif, sportif, jeunesse, social, culturel et cultuel, ses éventuelles reconductions, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec la société SNEF MARSEILLE, pour les montants indiqués ci-dessus minimum et maximum annuels fixés respectivement à : 200 000€ HT et 800 000€ HT.

**2012.1258 - MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS  
ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES - RELANCE DU LOT 3 SUITE A SA NON  
RECONDUCTION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

# MARCHES DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE POUR LES BATIMENTS ET PROPRIETES COMMUNALES

Période : 2013 - 2014

**DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF D'OUVRAGE : LOT N°3 ELECTRICITE SECTEUR 1**

**ESTIMATION DU SERVICE : 400 000 € HT**

Code Ouvrage	Texte descriptif	U	Notre prix H.T Euros	Quantité	Prix H.T Euros	total
<b>MAIN D'ŒUVRE DU CORPS D'ÉTAT ÉLECTRICITÉ ET DEPOSE DE MATERIEL ELECTRIQUE</b>						
	Consignation d'une installation électrique.					
38 00 00 00 001 0020	Le prix comprend la coupure de l'organe de commande ou de protection, la fourniture et la mise en place d'un système cadenassé bloquant le dispositif, l'identification de la personne avec ses coordonnées, la vérification d'absence de tension sur l'ensemble des points où l'intervention doit être réalisée.	U	50,00	200	10 000,00	
	Déconsignation d'une installation électrique.					
38 00 00 00 002 0021	Le prix comprend la dépose du dispositif de condamnation de l'organe de commande ou de protection, la mise sous tension et la vérification des tensions dans l'installation.	U	50,00	200	10 000,00	
	Taux horaire moyen calculé suivant les hypothèses définies dans le CCP.					
38 00 00 00 003 0022	Le prix comprend tout travaux de pose de matériel Hors Bordereau ou de tout autre prestation (dépose de tableau électrique ou d'installations, de câbles ou chemin de câble, etc...)	H	28,00	400	11 200,00	
38 00 00 00 004 0023	Dépose de matériel soumis à recyclage y compris évacuation vers une filiaire conforme à la réglementation en vigueur (luminaires, Blocs Autonomes d'Eclairage de Secours, etc...)	U	14,00	500	7 000,00	
38 00 00 00 005 0024	Dépose de matériel non soumis à recyclage (prises, interrupteurs, etc...)	U	7,00	1 000	7 000,00	
<b>ECHAFAUDAGES ROULANTS</b>						
38 01 03 00 004 0030	Echafaudage roulant jusqu'à une hauteur de 6 m. Location à la journée.	J	40,00	100	4 000,00	
38 01 03 00 006 0032	Echafaudage roulant jusqu'à une hauteur de 6 m. Location hebdomadaire	U	100,00	100	10 000,00	
<b>PERCEMENT DE TROU ET SCELLEMENT D'UN FOURREAU, y compris raccords pour dimensions jusqu'à 0,30 m à l'équerre (longueur + largeur, ou développé).</b>						
	Matériaux tendres					
38 01 15 03 006 0077	Jusqu'à 30 cm de profondeur	U	8,00	250	2 000,00	
	Matériaux durs					
38 01 15 06 006 0081	Jusqu'à 30 cm de profondeur	U	12,00	260	3 120,00	
	Béton armé ou non					
38 01 15 09 006 0085	Jusqu'à 30 cm de profondeur	U	20,00	100	2 000,00	
<b>FILS ET CÂBLES</b>						
<b>CÂBLES INDUSTRIELS RIGIDES</b>						
	Câble U 1000 RO2V cuivre à 3 conducteurs					
38 02 09 09 003 0123	Câble 3G1,5 mm2	ML	1,50	1 000	1 500,00	
38 02 09 09 006 0124	Câble 3G2,5 mm2	ML	2,00	1 000	2 000,00	
38 02 09 09 018 0128	Câble 3G16 mm2	ML	4,00	500	2 000,00	
	Câble U 1000 RO2V cuivre à 5 conducteurs					
38 02 09 18 006 0133	Câble 5G2,5 mm2	ML	3,00	1 000	3 000,00	
38 02 09 18 018 0137	Câble 5G16 mm2	ML	9,00	500	4 500,00	
	<b>CÂBLES RÉSISTANTS A LA CHALEUR OU AU FEU, à âme cuivre.</b>					
	Type CR1 à 3 conducteurs, câble résistant au feu ou câble isolé pour spot hallogène.					
38 02 18 09 003 0179	Câble 3x1,5 mm2	ML	2,00	1 000	2 000,00	
	Type CR1 à 5 conducteurs, câble résistant au feu.					
38 02 18 12 003 0185	Câble 5x1,5 mm2	ML	3,50	1 000	3 500,00	
38 02 18 12 006 0186	Câble 5x2,5 mm2	ML	4,00	1 000	4 000,00	
<b>CÂBLES TÉLÉPHONIQUES D'INSTALLATION</b>						
	Câble vinyl 4/10e SYT					
38 02 21 03 003 0198	Câble 2 paires	ML	1,00	5 000	5 000,00	
38 02 21 03 006 0199	Câble 3 paires	ML	1,50	5 000	7 500,00	
38 02 21 03 009 0200	Câble 4 paires	ML	2,00	5 000	10 000,00	
	Câble vinyl 6/10e à 9/10e SYT pour installation industrielle.					
38 02 21 06 006 0204	Câble 3 paires	ML	2,00	2 500	5 000,00	
38 02 21 06 009 0205	Câble 4 paires	ML	2,50	2 500	6 250,00	

**OUVRAGES COMPLÉMENTAIRES POUR FILS ET CÂBLES**  
**OUVRAGES COMPLÉMENTAIRES POUR FILS ET CÂBLES** Repérage de conducteurs

38 05 03 00 003	0228	Repérage par inscription numérique, alphabétique ou bague de couleur	U	1,80	2 500	4 500,00
		Aiguillage de conducteurs				
38 05 06 00 006	0231	En faux plafond, y compris dépose et repose de plaque	ML	3,50	2 500	8 750,00

**FIXATIONS POUR CÂBLES ET TUBES** Fixations seules (à l'unité) pour câbles, tubes ou tous types de canalisations, y compris percement et fixation.

Collier en polyamide pour maintien

38 08 09 09 003	0272	Collier 194 mm	U	1,00	2 500	2 500,00
38 08 09 09 006	0273	Collier 260 mm	U	1,10	1 000	1 100,00

**GOULOTTES D'INSTALLATION PVC BLANC** avec couvercle, fixées par vis et chevilles, comprenant coupes, entailles, embouts.

Goulottes sans compartiment

38 11 15 03 001	0410	Larg. 32 mm ht 16 mm	ML	6,20	2 500	15 500,00
38 11 15 03 003	0411	Larg. 57 mm ht 30 mm	ML	9,00	1 000	9 000,00

**JONCTIONS, DÉRIVATIONS ET RACCORDEMENTS**

**BOÎTES DE JONCTION COULÉES** basse tension pour câbles tétrapolaires.

Type saillie sans borne, les bornes à compter en plus.

38 17 09 06 009	0463	Carrée 100x100x55 mm	U	4,00	250	1 000,00
-----------------	------	----------------------	---	------	-----	----------

**APPAREILLAGE SAILLIE**

Série confort, appareillage comprenant mécanisme monobloc, plaque de recouvrement décorative environ 80x80 mm, cadre épaisseur 40 mm pour pose en saillie et fixations.

38 20 06 09 008	0485	Interrupteur va-et-vient	U	12,00	500	6 000,00
38 20 06 09 033	0492	Prise de courant 2x10/16 A+T à éclips	U	16,00	500	8 000,00
41 20 06 09 067	0508	Boîtier tout compris de prises 2 X 6 modules équipé de 5 prises 2P + T 16 A + RJ45	U	50,00	50	2 500,00

**TABLEAUX ET COFFRETS NON ÉQUIPÉS**

Avec obturateurs

38 35 09 06 003	0658	1 rangée de 13 modules	U	15,00	100	1 500,00
38 35 09 06 041	0670	6 rangées de 24 modules	U	450,00	10	4 500,00

**RÉPARTITEURS DE CÂBLAGE, posés en armoire.**

Tétrapolaires

38 38 12 06 006	0863	125 A	U	55,00	100	5 500,00
-----------------	------	-------	---	-------	-----	----------

**COLLECTEUR DE TERRE**

38 38 18 00 003	0875	Avec cavalier	U	19,00	100	1 900,00
-----------------	------	---------------	---	-------	-----	----------

**POCHETTES PORTE PLANS** adhésives pour armoires.

38 38 33 00 003	0893	260x165 mm	U	3,50	2 500	8 750,00
-----------------	------	------------	---	------	-------	----------

**ÉTIQUETAGE D'APPAREILS EN TABLEAUX ET ARMOIRES**

Étiquettes adhésives façonnées à l'étiqueteuse

38 38 36 03 003	0897	Jusqu'à 20 caractères	U	2,00	990	1 980,00
-----------------	------	-----------------------	---	------	-----	----------

**DISJONCTEURS DE BRANCHEMENT INFÉRIEURS A 36 KWH (TARIF BLEU), conformes aux spécifications E.D.F., comprenant la fourniture et pose, le raccordement et les accessoires de fixation.**

Selon norme NF C 62-411 et 61-910

38 38 42 03 018	0907	Différentiel sélectif 500 mA 4x30/60 A	U	70,00	50	3 500,00
-----------------	------	--	---	-------	----	----------

**DISJONCTEURS DE BRANCHEMENT DE 36 A 240 KVA (TARIF JAUNE)**

conformes aux spécifications E.D.F. et réalisant le contrôle de la puissance ainsi que la protection générale selon les normes N.F.C. 15 100 et suivant, N.F.C. 63 120 et 62 410 ; comprenant pose, raccordement et accessoires de fixation.

Disjoncteurs de type AB

38 38 45 03 006	0911	4x400 A à 630 A - 240 kVA à 400 KVA	U	900,00	10	9 000,00
-----------------	------	-------------------------------------	---	--------	----	----------

Disjoncteurs de type normal, à 4 déclencheurs

38 38 45 09 006	0917	4x400 A à 630 A - 240 kVA à 400 KVA	U	900,00	10	9 000,00
-----------------	------	-------------------------------------	---	--------	----	----------

**DISJONCTEURS à déclencheur magnétique selon N.F.C. 61 410.**

Pouvoir de coupure 10 000 A, non télécommandés, pour protection générale des circuits.

38 42 09 09 003	0928	Bipolaire de 10 à 20 A	U	25,00	300	7 500,00
-----------------	------	------------------------	---	-------	-----	----------

38 42 09 09 004	0929	Bipolaire de 25 à 40 A	U	27,00	100	2 700,00
-----------------	------	------------------------	---	-------	-----	----------

38 42 09 09 005	0930	Bipolaire de 50 à 63 A	U	45,00	50	2 250,00
-----------------	------	------------------------	---	-------	----	----------

40 42 09 09 012	0935	Tétrapolaire 50 à 63 A	U	90,00	25	2 250,00
-----------------	------	------------------------	---	-------	----	----------

41 42 09 18 014	0959	Tétrapolaire 125 A	U	170,00	10	1 700,00
-----------------	------	--------------------	---	--------	----	----------

Pouvoir de coupure 20 000 A, non télécommandés, pour protection spécifique des moteurs.

38 42 09 21 003	0961	Bipolaire de 10 à 20 A	U	22,00	75	1 650,00
-----------------	------	------------------------	---	-------	----	----------

**AUXILIAIRES ÉLECTRIQUES POUR DISJONCTEURS**

Non télécommandés

38 42 12 03 012	0990	Déclencheur à émission MX 230 Vca	U	22,00	150	3 300,00
40 42 12 09 048	1003	Déclencheur de type STR 22SE ou micrologic100 à 160 A REF: 29080	U	180,00	50	9 000,00

**BLOCS DIFFÉRENTIELS**

Pour disjoncteurs jusqu'à 32 A non sélectif

38 42 15 03 003	1011	30 mA bipolaire	U	45,00	150	6 750,00
		Pour disjoncteurs jusqu'à 63 A non sélectif				
38 42 15 06 003	1020	30 mA bipolaire	U	110,00	50	5 500,00
38 42 15 06 012	1023	300 mA bipolaire	U	75,00	50	3 750,00
38 42 15 06 018	1025	300 mA tétrapolaire	U	75,00	50	3 750,00
38 42 15 06 021	1027	1A tétrapolaire	U	85,00	50	4 250,00

**INTERRUPTEURS DIFFÉRENTIELS**

38 42 21 00 006	1070	30 mA 2x40 A	U	55,00	100	5 500,00
38 42 21 00 009	1071	30 mA 2x63 A	U	82,00	100	8 200,00
38 42 21 00 018	1073	30 mA 4x63 A	U	105,00	50	5 250,00
38 42 21 00 036	1077	300 mA 4x63 A	U	85,00	50	4 250,00

**Commande d'éclairage et gestion de la communication entre modules.**

Disjoncteur à commande intégrée de type Acti 9 Réflex iC60N Ti24 ou équivalent, courant nominal : 10 à 63 A Ti24 et pouvoir de coupure jusqu'a 30 kA, tension d'emploi : jusqu'a 400 VAC, tension d'isolement : 500V, degré de pollution : niveau 3, signalisation par contact OF / SD intégrée.

38 42 56 00 001	1119	Disjoncteur télécommandé de 10 à 25 A 2P courbe C	U	170,00	20	3 400,00
41 42 56 00 007	1125	Blocs Différentiels pour Acti 9 réflex jusqu'à 25A 2P 30 mA	U	120,00	20	2 400,00

51 42 56 00 025	1137	Module de transmission des données avec 11 canaux de 2 entrées de type smartlink ou équivalent y compris cordons de raccordement en fonction du nombre de disjoncteur à commande intégré y compris Alimentation 24 volts modulaire.	U	350,00	20	7 000,00
51 42 56 00 026	1138	Plateforme d'automatisme et de communication du type Modico Quantum Rio ou équivalent avec connecteurs et câbles de station y compris architecture de programmation en fonction des besoins.	U	2 200,00	4	8 800,00

**LUMINAIRES FLUORESCENTS, avec lampes-tubes T5 ø 16 avec ballast électronique (circulation 840, bureaux 830).**

Pose encastrée

38 66 10 03 006	1352	Module 600x600, 4x14 W, grille acier prélaqué blanc, alu strié ou basse luminance	U	90,00	100	9 000,00
38 66 10 03 007	1353	Module 600x600, 4x14 W, grille acier prélaqué blanc, alu basse luminance éclairage déporté	U	90,00	100	9 000,00

**LUMINAIRES pavés Leds**

38 66 10 03 026	1368	Dalles LEDS 600x600 Blanc jour 48W : 5000 K 2750 lm – Blanc naturel : 4000 K 2550 lm	U	450,00	23	10 350,00
38 66 10 03 027	1369	Dalles LEDS 600x600 Blanc jour 48W gradable : 5000 K 2750 lm – Blanc naturel : 4000 K 2550 lm	U	450,00	23	10 350,00

**Étanches, pose en saillie, avec lampes-tubes T8 ø 26 avec ballast électronique dimable gradables (circulation 840, bureaux 830).**

38 66 12 24 009	1393	1500x300, 2x58 W	U	44,00	25	1 100,00
-----------------	------	------------------	---	-------	----	----------

**ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ****BLOCS AUTONOMES**

Éclairage d'évacuation de type B et C pour ERP, 100% LED 60 lumens, veilleuse et système SATI adressable avec pitogrammes amovibles compris

38 68 03 06 003	1460	Saillie, évolutif à mémoire	U	45,00	200	9 000,00
38 68 03 06 006	1461	Saillie étanche, évolutif à mémoire	U	55,00	150	8 250,00

Éclairage d'ambiance de type B et C pour ERP, 100% LED 360 lumens minimum, veilleuse et système SATI adressable

38 68 03 09 003	1465	Saillie non permanent type C	U	80,00	50	4 000,00
-----------------	------	------------------------------	---	-------	----	----------

**PANNEAUX RAYONNANTS CLASSE II avec façade verre Catégorie B - IP 24, compris cordon électrique de raccordement à raccorder dans le boîtier à plaque de sortie de câble (non prévu), y compris accessoires et fixations.**

Avec régulation électronique programmable 4 ordres

39 10 04 04 018	1805	2 000 W	U	110,00	25	2 750,00
-----------------	------	---------	---	--------	----	----------

**PLANS D'INSTALLATIONS**

39 28 09 03 003	1890	Le point de distribution pour un schéma neuf	U	4,50	1 000	4 500,00
39 28 09 03 006	1891	Le point de distribution pour un schéma à modifier	U	5,50	1 000	5 500,00

**TOTAL GENERAL EN € HT..****400 000,00**